Titre :	Référence : **ANCESTRAMIL**
HEURTEL Pierre Yves **CHEF DE BATAILLON DE L'ARMEE ROYALE DE BRETAGNE** **ETATS DE SERVICE**	**Généalogie, biographies, monographies**
Auteur :	Origine : **S.H.D.**
Référence : **2 Ye 1978**	Transcripteur : **MFR** Date : **2012**

Ancestramil

PIERRE HEURTEL

CHEF DE BATAILLON DE L'ARMEE ROYALE DE BRETAGNE

Pierre Yves Heurtel est né le 4 décembre 1787 à Etables-sur-mer, des Côtes-du-Nord..

Ancestramil

ETAT DES SERVICES de M. HEURTEL Pierre Yves

Détail des services	Campagnes	
Entré au Service en qualité de	14 mars 1807	A fait la campagne de 1807 en Prusse et en Pologne, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813 et 1814 sur les côtes de la 13ème Division militaire, 1815 à l'Armée royale de Vendée
Caporal au 61ème Régiment de Ligne	14 mars 1807	
Fourrier	17 avril 1807	
Sergent	21 octobre 1807	
Congédié pour réforme	22 novembre 1807	
Sergent-major à la 32e compagnie de canonniers gardes côtes	16 décembre 1808	Actions d'éclat
Sergent-major à la 30e compagnie de canonniers gardes-côtes	1er mai 1813	Le 1er juillet 1815, la conduite de cet officier fut d'un genre si méritoire et son courage fut si généreux que son existence actuelle parait un miracle. Avec huit hommes il prit un fort armé de huit pièces de canon, trois mille kilogrammes de poudre et cinq mille cartouches, fit prisonnier vingt-sept canonniers et l'officier commandant après les avoir désarmés.
45e compagnie des gardes-côtes	1er juillet 1814	
Lieutenant au 15ème Régiment de Ligne	16 septembre 1814	
Nommé capitaine	29 mars 1815	
Capitaine à l'Armée de la Vendée	1er mai 1815	
Chef de Bataillon (par le Général en chef)	25 mai 1815	
Nommé capitaine au 6ème Régiment d'Infanterie de la Garde Royale	28 octobre 1815	Ayant été ensuite fait prisonnier on lui banda les yeux en lui déclarant qu'il allait être fusillé s'il n'indiquait la position de l'armée ; on le força de se mettre à genoux et après l'avoir questionné assez longtemps dans cette position mais inutilement il fut fusillé à poudre sur le champ de bataille. De là ; il fut transféré sur un navire et gardé par des hommes armés, à la surveillance desquels il s'est soustrait en se jetant à la nage au milieu des dangers les plus éminents. Titres et décorations Nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 9 septembre 1815

Ancestramil

RAPPORT FAIT A SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE LA GUERRE SUR LA PRISE DU FORT LA LATTE PRES DE SAINT-MALO

Monseigneur

J'étais employé par le Roi lorsque sa Majesté quitta Paris pour se rendre à Gand. Je donnai sur le champ ma démission qui ne fut point acceptée par le ministre de la guerre. Me voyant alors forcé à servir contre mon souverain légitime et guidé par les sentiments que me dictait l'honneur, j'abandonnai mon régiment, le 15ème de ligne pour me mettre à la tête d'un bataillon de Volontaires Royaux.
Du 1er mai au 1er juillet je me suis porté sur plusieurs points des départements d'Ille et Vilaine et des Côtes du Nord pour occuper les troupes bonapartistes en arborant dans plusieurs cantons le Pavillon blanc et par ce moyen empêcher ces troupes de rejoindre l'armée.
Malgré cela j'étais souvent à Saint-Malo où je savais les nouvelles et où je pouvais me concerté avec plusieurs personnes qui me secondaient dans d'intérêt de la cause du ROI.
Le 1er juillet 1815 on eut des soupçons sur ma conduite et le séquestre ne tarda pas à être mis sur mes biens, j'ai perdu tout ce que j'avais pu en réserver dans l'expédition du Fort La Latte où avec sept hommes dont cinq officiers, j'ai pris ce fort le 5, armé de huit pièces de canon, 3 000 kilogrammes de poudre et 5 000 cartouches d'infanterie avec une garnison de 28 hommes y compris le commandant .
Je m'étais concerté avec les troupes royales des environs et je devais leur procurer des munitions dont elles manquaient, plus 1800 fusils que le capitane d'une frégate anglaise devait me verser au Fort sitôt qu'il y verrait flotter le pavillon blanc. Il fut arboré pendant 2 jours ; mais les vents contraires empêchèrent la frégate d'aborder et donnèrent le temps au général FABRE de m'attaquer avec 300 hommes ; l'assaut fut ordonné et se fit sur tous les points après une résistance assez longue et dépourvus de secours, nous fumes faits prisonniers et mis au cachot, on m'en fit sortir aussitôt et on me déclara que j'allais être fusillé, si je n'expliquais le but de mon expédition en signalant tous ceux qui me secondaient dans cette affaire ; ces questions furent inutiles.
On reconnut les signaux que me fit la frégate que me croyait encore maître du fort, on me banda les yeux et on commanda : *apprêtez armes* ; on me pressa en vain d'expliquer mon projet et au commandement feu dix coups de fusil me passent sur la tête, ainsi que le commandant l'avait sans doute prescrit ; on me dépouilla ensuite de tout ce que je possédais ma montre en or, 1 500 francs en argent, mes épaulettes, jusqu'à mon chapeau et mon habit d'uniforme me furent arrachés.
On me fit passer de là dans la batterie basse du fort et mes camarades qui me croyaient réellement fusillé éprouvèrent successivement le même sort que moi ; le supplice n'était que différé ; on nous fit menotter et conduire sur une péniche à Saint-Malo ou je devais être fusillé le lendemain à la tête troupes.
Arrivés à notre destination, .le capitaine descend à terre pour faire son rapport, le danger était pressant, je m'élance du navire et parvient à me sauver de rocher en rocher au travers des cris de l'équipage et malgré trente fusils qui cherchaient à m'ajuster ; Arrivé au somment de la montagne (la cité), je suis arrêté par un employé armé d'un sabre qui me demande quel en l'objet de ces cris, mon ami, lui dis-je, presque soupirant de fatigue, c'est un déserteur qui se sauve par la grève, je vais avertir la police et va vite prévenir ton poste. Il part aussitôt, je me sauve du côté opposé. Je n'eus que le temps de me déguisé pour aller au milieu des dangers, à la faveur de la nuit, chercher un asile dans la campagne où j'ai resté jusqu'à la rentrée du Roi, époque fortunée où j'appris que mes compagnons d'armée écroués dans les prisons de Saint-Malo avaient été mis en liberté par son excellence le prince de la Trémoille.

22 juillet 1815
Heurtel

ARMEE ROYALE DE BRETAGNE
ETAT DES SERVICES DE M. HEURTEL : Prénoms : Pierre Yves

Entré au service le 14 mars 1807
En qualité de sous-officier ; promu au grade de capitaine et de chef de bataillon à l'armée Royale

SERVICES DANS LES ARMEE ROYALES

Années	Désignation des Armées et nom des Chefs	Emplois remplis	Affaires principales où il a assisté	Blessures et coup d'éclat	Années de service	Années de campagne
1807	Armée d'Allemagne Maréchal OUDINOT	Caporal-fourrier, sergent Sergent-major	Siège de Dantzig et toutes les affaires de Pologne et de Prusse en 1807	Le 1er juillet 1815, la conduite de cet officier fut d'un genre si méritoire et son courage fut si généreux que son existence actuelle parait un miracle. Avec huit hommes il prit un fort armé de huit pièces de canon, trois mille kilogrammes de poudre et cinq mille cartouches, fit prisonnier vingt-sept canonniers et l'officier commandant après les avoir désarmés.	1 1	1 1
1808	Armée des côtes de l'océan Le Général LABORDE	Sergent-major		Ayant été ensuite fait prisonnier on lui banda les yeux	1	1
1809	« «			en lui déclarant qu'il allait être fusillé s'il n'indiquait la	1	1
1810	« «			position de l'armée ; on le força de se mettre à genoux	1	1
1811	« «			et après l'avoir questionné assez longtemps dans cette		
1812	Général FRERE			position mais inutilement il fut fusillé à poudre sur le	1	1
1813	Général CAFARELI			champ de bataille. De là ; il fut transféré sur un navire	1	1
1814	« «	Lieutenant		et gardé par des hommes armés, à la surveillance	1	1
1815	Armée Royale de Bretagne sous les ordres du général DESOL de GRISOLLE	Capitaine Chef de bataillon	Prise du Fort la Latte Commandait en chef l'expédition	desquels il s'est soustrait en se jetant à la nage au milieu des dangers les plus éminents Total	1 9	1 9

Ancestramil

Lettre du Maréchal de camp de POLIGNAC

A son Excellence
Monseigneur le Ministre de la guerre

Monseigneur,
Parmi les actes d'intrépidité et de dévouement qui dans la dernière guerre de la Vendée ont signalé les braves attachés à la cause Royale, il est un fait dont la singularité mérite d'être connue. L'audace de l'entreprise, le merveilleux de la réussite, les revers qui l'ont suivie, les dangers auxquels furent exposés les héros et particulièrement leur chef, montrent à quel degré de noble exaltation était parvenu le courage de ces fidèles défenseurs du Trône, dont chacun comptait pour rien le sacrifice de sa vie, et le triomphe de son roi pour toute…
M. Heurtel, l'auteur de l'entreprise dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, était capitaine en mars dernier et attaché au 15ème régiment de Ligne. Lorsque le Roi quitta Paris, ce jeune militaire envoya sur le champ sa démission au ministre de la guerre qui ne l'accepta pas. M. Heurtel prit alors le parti que lui dictait l'honneur, il organisa lui-même un bataillon de volontaires royaux qu'il entretint partie à ses frais et à la tête duquel il s'est distingué.
Du 1er mai au 1er juillet, il ne fit que se porter avec sa petite troupe sur divers points du département d'Ille et Vilaine et du côté du Nord, pour occuper les corps de fédérés et autres troupes qui s'y trouvaient par ordre de l'usurpateur et les empêcher par là, de rejoindre la Grande Armée. Le séquestre ne tarda pas être mis sur ses vient dont il a perdu la plus grande partie.
Le 3 juillet, instruit que des colonnes mobiles parties de Saint-Malo, Dinan, Lamballe et Saint-Brieuc, et ayant à leur tête le général Fabre opérant un mouvement pour détruire une division royaliste sur les ordres du colonel Dupont Brillant, M. Heurtel vit qu'il était urgent de ménager à cette troupe un point d'appui et de lui fournir des munitions de guerre dont elle manquait. Il était également prévenu que les munitions des batteries de la côte avaient été concentrées dans le fort de La Latte, pour les mettre à l'abri de toute attaque de la part des Royalises. Après s'être concerté avec M. Dufourgeray, commandant pour le Roi la Garde Nationale de l'arrondissement de Saint-Malo et destitué par Bonaparte, M. Heurtel fit des dispositions pour s'emparer du fort La Latte ; tandis que son auxiliaire allait joindre la frégate anglaise « l'Albion » qui avait dix huit cents fusils destinés aux Royalistes, avec le dessin de la diriger du côté du fort dès qu'on y verrait flotter le pavillon blanc.
A midi, M. Heurtel s'embarque dans un petit bateau avec sept de ses officiers qu'il avait choisi, ils étaient tous bien armés. Une fois en mer, après avoir passé les pataches et le stationnaire, il ordonne à sa petite troupe de charger les armes et à 4 heures on était sur le fort. M. Heurtel descend à terre le premier, aborde la sentinelle armée et lui demande si l'on peut voir le fort. La sentinelle répons qu'il faut avoir la permission du commandant. Au même instant M. Heurtel présente un pistolet double au soldat, le menaça en premier de lui brûler la cervelle, le désarme et fait signe à sa suite qui accourt et l'aide à lever le premier pont-levis du fort dans lequel on pénètre précipitamment. Le deuxième pont-levis est levé avec la même promptitude et tandis que six des siens fermaient les portes, M. Heurtel volait à la chambre du commandant. Vous êtes mes prisonniers, lui dit-il ; point de résistance ou c'est fait de vous. Il le désarme, l'enferme à clef, place une sentinelle sous la fenêtre et va faire également désarmer la garnison composée de vingt-sept canonniers après leur avoir déclaré qu'ils n'avaient rien à craindre s'ils se soumettaient aux ordres du Roi, au nom duquel il veniat prendre possession du fort. Ils furent mis dans une chambre et gardés à vue. Aussitôt le pavillon blanc fut arboré sur la tour du fort, dans lequel il existait cinq mille cartouches d'infanterie et six mille livres de poudre pour servir sept pièces de canons et un mortier qui étaient en batterie.
M. Heurtel fit sur le champ prévenir son bataillon de marcher sur le fort la Latte pour le renforcer, mis il se tâtait contre des colonnes mobiles et contre un détachement de marine à deux lieues du

fort, ce qui l'empêcha de s'y porter. Il envoya alors une ordonnance demander du renfort à M. Depont-Brilland Et la lettre ne parvint point.
M. Dufougeray qi avait abordé la frégate le soir à 4 lieues du fort devant le lendemain matin fournir cent homme et les dix huit cents fusils, mais les vents contraires retardèrent le débarquement ce qui donna le temps au général FABRE, instruit de la prise du fort de marcher à la tête d'un bataille de quatre cents hommes qui donnèrent l'assaut. Trente échelles furent aussitôt appliquées et l'escalade eût lieu sur tous les points. Les huit braves se défendirent assez longtemps, tuèrent et blessèrent plusieurs assiégeants, mais enveloppés par le nombre et dépourvus de secours, ils furent faits prisonniers et mis au cachot.
Le commandant d'un bataillon de marine du dix-huitième d'équipage de haut-bord qui avait repris le fort sous les ordres du général Fabre Fit amener devant lui M. Heurtel et lui annonça qu'il allait être fusillé s'il n'expliquait le but de son expédition. Mon entretien dit le prisonnier, était de conserver le fort au Roi et de fournir des munitions aux royalistes sur la cote .mais de quel signal êtes vous convenu pour faire aborder la frégate anglaise, d'aucun je n'ai avec elle nulle communication, alors le commandant fit tirer un coup de canon à poudre auquel la frégate répondit par un coup de canon à poudre. Il fit ensuite tirer à boulet et la frégate riposta également ; voyant toujours le pavillon blanc qu'on n'avait pas voulu amener pour la tromper et l'attirer vers le fort. Une seconde frégate anglaise arriva au bruit du canon et la première vire de bord pour la joindre. Le commandant des marins croyant sa ruse découverte ordonne alors de charger le canon et d'envoyer une volée à la frégate puisqu'elle s'éloignait et d'amener le pavillon blanc après l'exécution de cet ordre, la frégate détrompée gagna le large et on ne la vit plus.
Cependant M. Heurtel est condamné à mort ; on lui bande les yeux, on le force de se mettre à genou et après l'avoir questionné longtemps dans cette position, mais inutilement, ou le fusilla à poudre sur le champ de bataille. On lui dit de se relever et après lui avoir ôté son uniforme, sa montre d'or, quinze cents francs d'argent et tout ce qu'il possédait, on le conduit dans la batterie basse du fort.
On fit ensuite sortir du cachot M. de Kergonneaux, lieutenant qui croyait M. Heurtel mort. On lui déclara qu'il allait subir le même sort que son chef s'il ne donnait tous les renseignements exigés et on lui banda aussi les yeux ; mais pour toute réponse aux questions dont on le presse, il prétexte qu'il ignorait tout qu'il n'avait fait qu'obéir à son chef chargé seul du secret de l'expédition ; alors on lui débanda les yeux et M. Heurtel fut dès lors regardé comme le plus grand coupable.
Son supplice et celui de sa compagnie n'étaient que différés. Placés sur une péniche, les menottes aux mains, ils sont transportés à Saint-Malo, afin de passer à un conseil de guerre et d'être fusillés.
En arrivant au port le capitaine du navire descend à terre pour faire son rapport au gouverneur et au commissaire de la marine et les prévenir qu'il avait des prisonniers à bord.
Le danger était pressant ; M. Heurtel mesure des yeux l'espace d'eau qui le sépare du rivage, il s'élance du navire et quoique exténué de fatigue, il parvient à la nage sur le bord à travers les cris de l'équipage. Il se sauve de rochers en rochers jusqu'au fort de la cité où il arrive presque expirant et hors d'haleine. Là il se croit à l'abri des poursuites, lorsqu'il voit se relever un homme armé d'un sabre qui lui demande quel est l'objet des cris qu'il entend. C'était un employé aux douanes faisant son service. Mon ami répond M. Heurtel c'est un déserteur qui sort d'un navire et qui se sauve par la grève. Je vais bien vite prévenir la police, toi cours avertir ton poste. Cet homme n'attendit pas la fin du discours il disparut.
Echappé à ce nouveau danger, le fugitif court du côté opposé et arrive dans le milieu de la ville chez une bonne femme qui lui donne l'hospitalité et consent à porter à Saint-Malo une lettre qu'il écrivait à une autre femme attachée autrefois au service de ses parents, pour qu'elle vint lui porter sans délai. la commission faite il s'habille en matelot et il allait partir, favorisé par l'ombre naissante de la nuit, l'orque son hôtesse lui apprit que toute la garnison était en arme et de patrouille, que l'on avait mis en prison le capitaine du navire pour avoir laissé échapper son prisonnier ; que ce capitaine était son parent chargé d'une nombreuse famille à laquelle son existence était nécessaire. M. Heurtel, entendant les plaintes de cette bonne femme se crut perdu ; cependant elle ne l'avait pas

trahi. Il la rassura, lui fit des promesses qui achevèrent de la gagner et sortit enfin de la ville à la nuit close sous un déguisement qui lui permit de traverser les rues au milieu des patrouilles et des sentinelles placées à tous les carrefours. Au dernier poste, on entendait les soldats qui disaient : nous venons d'accompagner le général qui est allé à la tour de Solidor voir le prisonnier du fort La Latte ; le chef s'est sauvé du navire : le général a promis une forte récompense à ceux qui pourront l'arrêter ; il sera fusillé de suite.
C'était son arrêt de mort que M. Heurtel entendait, mais heureusement, cet arrêt ne fut par suivi de l'exécution.
Ce brave capitaine échappé à tant de périls allait donner de nouvelles preuves de son dévouement au Roi lorsqu'il apprit la rentrée de Sa Majesté à Paris et qu'il vit mettre en liberté ses compagnons d'armes, écroués jusqu'alors dans les prisons de Saint-Malo.
Tel est, Monseigneur le rapport du général en chef de Sol de Grisol, et celui qui m'a été fait par la députation d'Ille et Vilaine, laquelle députation m'a prié notamment de prendre les interférents d'un jeune homme qui honore son pays ; en sorte que dans mes principes et d'après les titres de M. Heurtel, le supplie et sois supplier votre Exellence de le nommer Chef de bataillon, grade qu'il a gagné à la pointe de son épée, et qui lui a été conféré par le général en chef de l'armée royale de Bretagne le 25 mai 1815.

Le maréchal de camp, commandant le dépôt de l'Eure
Signé de Polignac

Dans une lettre du 23 juillet 1815, Pierre Yves Heurtel, demande sa réintégration dans l'armée.

J'étais lieutenant au 15e Régiment de ligne lorsque sa Majesté quitta Paris pour se rendre à Gand ; je donnai alors ma démission quoi qu'elle n'ait pas été acceptée par le Ministre de la Guerre, j'ai abandonné les drapeaux de Bonaparte sous lesquels je ne pouvais servir pour me mettre à la tête d'un bataillon royaliste que j'ai moi-même formé et entretenu ; les officiers seulement ont fait la guerre à leur frais.
Le séquestre ne tarda pas être mis sur mes biens et j'ai perdu tout ce que j'avais pu en réserver dans l'expédition dont j'ai l'honneur de rentre compte à Votre Excellence par le présent rapport.
Monseigneur, mon plus beau titre est d'avoir exposé ma vie et sacrifié ma fortune pour servir le Roi. Puisse Votre Excellence apercevoir dans ma conduite le zèle, le dévouement et la fidélité dont je serai animé pour le service de S.M. jusqu'au dernier jour de ma vie.
J'ose supplier Votre Excellence de daigner m'accorder une place dans l'armée, de préférence, s'il était possible, dans l'artillerie où j'ai déjà servi six ans.
Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

M. Heurtel des Rochers est breveté, chef de bataillon, (le grade lui avait été attribué provisoirement le 25 mai 1815) le 23 octobre 1819. Il est alors au 6e Régiment de la Garde Royale.

Le 20 mai 1820, alors qu'il est en congé dans sa famille, il sollicite sa mise en non activité sans traitement. Des affaires d'intérêt depuis longtemps en litiges et la mort récente de sa belle-mère le mettent dans l'incapacité absolue de continuer ses services. Il abandonne son emploi mais il désire rester en disponibilité.

Ancestrami

Mis en activité sans solde, en tant que chef de bataillon, le 8 juillet 1820.

Dans une lettre du 25 octobre 1830, au Ministre de la guerre, il expose que :

Depuis 1821, j'ai fait plusieurs demandes pour rentrer au service ou pour toucher ma demi-solde comme les autres officiers en disponibilités, mais jusqu'à le moment mes démarches ont été inutiles.
Je suis père d'une nombreuse famille que je craindrais de ne pouvoir élever honorablement, si l'on môtait mon état et si je perdais 24 années de service et plusieurs campagnes.
Plein de confiance en votre justice, je viens vous prier de m'accorder un emploi dans l'armée, si le Roi et l'état ont besoin de mes services, ou en attendant de me faire donner un traitement comme aux autres officiers en disponibilité.

Une attestation de Louis Henri Gallet.
Je soussigné Louis Henri Gallet capitaine du bâtiment du commerce, certifie a qui il appartiendra que M. Heurtel, ancien chef de bataillon, Chevalier de la Légion d'honneur, m'a aidé à passer à Jersey (Ile Anglaise) sur un navire dans lequel il était intéressé plusieurs officiers français proscrits, compromis dans la conspiration du Général Berton. Je déclare en outre que M. Heurtel exposa sa fortune et se vie dans cette affaire.
Paris, le 8 décembre 1830.

Il devint armateur à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

Le 61e Régiment d'Infanterie.

Arrivée de Yves Pierre Heurtel, au 61e R.I., le 14 mars 1807.

Extrait de l'historique 4 M 59 (SHD)

La division est chargée par Davout de tenir la campagne et d'éclairer les mouvements de l'ennemi sur la droite de l'armée du côté de Wellenberg, Ortelsburg, Passenheim et Wartenburg. Il lui est adjoint le 12e de ligne et le 1er régiment de chasseurs. Par un ordre du 5 mai, afin que son armée soit prête au premier signal Napoléon la fait camper et l'astreint à des manœuvres. La 1re division du 3e Corps est établie sur les hauteurs de Allenstein, d'abord au camp d'Eulen puis à celui de Gronten.
A l'exception de quelques escarmouches qui se produisent sur le front des lignes françaises, l'armée cantonnée ou campée n'est pas inquiété jusqu'au mois de juin. Napoléon en profite pour combler les vides de son armée en tirant de l'intérieur 12 régiments provisoires formés de conscrits qui s'instruisent en marchant et en dissolvant le corps d'armée trop amoindri d'Augereau dont les hommes sont répartis entre les régiments de la Grande armée.
La seule opération réelle à signaler est le siège de Dantzig auquel prennent part les 2 compagnies d'élites du 3e bataillon du 61e détachées à la division Oudinot.
La ville de Dantzig assiégée par le maréchal Lefèbvre dans les premiers jours de mars, capitule le 26 mai, après 51 jours de tranchée ouverte.

Le 61e à Koenigsberg (14 juin)

Au commencement de juin, le czar Alexandre, qui est venu se mettre à la tête de son armée et lui a amené des renforts ordonne de se mettre en mouvement pour attaquer les troupes françaises.
Le 5 à 7 heures du matin, les cosaques se présentent au pont de Könen et tentent de forcer le passage de l'Elbe que défend un poste de voltigeurs du 61e. Une fusillade bien nourrie les soutient pendant quelques instants mais le poste est obligé de se renfermer dans les barricades et les cosaques se dirigent sur Bergfried. Le général Morand les faits attaquer et les repousse. Le même jour et le lendemain, les maréchaux Ney et Soult livrent de leur côté deux nouveaux combats qui décident les Russes à se replier.
Davout, qui dès le 6 s'est concentré à Allenstein se porte sur Neu Schonembeg pour appuyer le corps de Ney. Le 7, la division Morand est à Languth et le 9 tout le 3e Corps est en marche sur Ostende.
Napoléon en voyant que les Russes se replient, prend son tour l'offensive avec l'intention de s'emparer de Koenigsberg et de rejeter ses ennemis au-delà de la Prégel. Le 10 et le 11, il est devant Heilsberg et les Russes se sont fortifiés et de là avec lui les corps de Ney, de Davout et de Lannes, la Garde et la Cavalerie de réserve. Davout d'abord à Deppen à établi son bivouac à Altkirch.
Attaqués avec impétuosité par le maréchal Soult et une division du maréchal Lannes, les Russes cèdent du terrain et abandonnent leurs retranchements devant l'armée française tout entière, qui le 13 se retrouve encore devant Eylau, quatre mois après la bataille du 8 février, mais dans des conditions beaucoup favorables.
Napoléon envoie Davout à Kreutzburg, Murat sur la Frisching, Soult sur son extrême gauche avec mission de se hâter sur Koenisberg et reste à Eylau avec les corps d'armé de Ney, de Lannes et de Mortion, la Garde et une partie de la cavalerie. Il attend pour se prononcer pour se prononcer et avoir des nouvelles plus complètes sur les intentions de ses ennemis qui opèrent leur retraite sur la rive droite de l'Alle.

Après la paix de Tilsit la garnison se rend à Varsovie.



Wikipedia

Canonniers Gardes-côtes.

L'organisation des compagnies garde-côtes a été constituée par arrêté du gouvernement de la république en date du 8 prairial an XI, ainsi conçu :
Organisation des compagnies

Art. 1er. La garde et le service des batteries établies sur les côtes de la république et des iles françaises en Europe, seront confiées à cent compagnies de canonniers-gardes-cotes, réparties dans les directions d'artillerie ci-après : savoir : Bruges, une ; Lille, deux ; Saint-Omer, quatre ; Le havre, huit ; Cherbourg, douze ; Brest, dix-huit ; Nant »es, quatorze ; La Rochelle, treize ; Bayonne, une ; Perpignan, deux ; Montpellier, trois ; Toulon, dix-neuf ; Corse, trois.

Art. 4. Les hommes désignés devront n'avoir pas moins de vingt-cinq ans ni plus de quarante-cinq ; ceux qui auraient moins de cinq pieds ou des infirmités, ne seront pas reçus.
On choisira de préférence les militaires qui ont obtenu leur congé ou leur retraite pour blessures ou infirmités, et qui ont encore les facultés nécessaires pour le service.

Art. 7. Indépendamment des cent compagnies de canonniers-garde-côtes, créées par l'art. 1er du présent arrêté, il en sera formé vingt-huit autres, sous la dénomination de Compagnies canonniers-gardes-côtes sédentaires, qui seront établies : savoir : à Belle-Ile, cinq ; à Ouessant, une ; à l'ile de Groix, deux ; à l'ile de Bréhat, deux ; à l'ile de Baz, une ; aux Sept-Iles, une ; à l'ile-Dieu, deux ; à l'ile de Noirmontier, deux ; à l'ile de Ré, quatre ; à l'ile d'Olerou, quatre ; à l'ile d'Elbe, quatre.

Art. 9. L'uniforme des canonniers-gardes-côtes sera composé d'un habit de drap bleu national, paremens bleus, revers et retroussis vert de mer, doublure de serge et cadis blanc, gilet et culotte de tricot vert de mer, chapeau bordé de laine noire, bouton de métal jaune timbré d'une ancre, d'un canon et d'un fusil.

Hermann Cotty
À la Librairie militaire d'Anselin, 1832 - 637 pages
Supplément au dictionnaire de l'artillerie

http://books.google.fr/books?id=D-A5fPly4XoC&pg=PA65&lpg=PA65&dq=canonniers+gardes+c%C3%B4tes&source=bl&ots=SSK2wFAEVm&sig=zmdKoyMgAWYi1WBoDIUeBm_ULQQ&hl=fr&sa=X&ei=JcKIU5qABamO0AWaoICYDQ&ved=0CGkQ6AEwCw#v=onepage&q=canonniers%20gardes%20c%C3%B4tes&f=false

15e Régiment d'Infanterie de ligne.

Licencié en 1814, il est reformé, le jour même à Brest, avec le 15e régiment de ligne et deux bataillons du 140e d'infanterie de ligne.

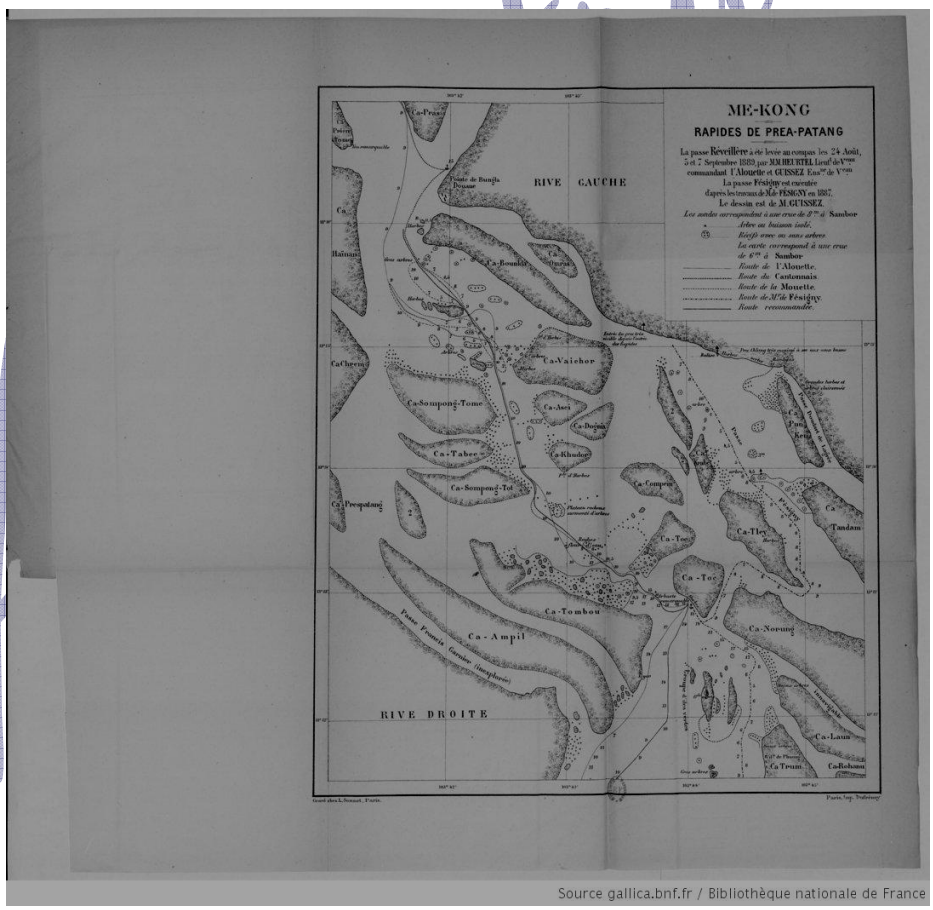
Pierre Yves Heurtel le quittera en 1815.

Ancestrama

Un petit-fils de Pierre Yves, (Yves Emile Henry Ferdinand, né le 12 décembre 1848) sera capitaine de frégate.
Lieutenant de vaisseau, commandant de « l'Alouette », il a franchi les rapides de Préa-Patang, considérés comme abordables seulement avec de petits bâtiments.
Il a prouvé que si la navigation de ces rapides ne présente pas de difficulté, même avec un bâtiment de 50 mètres très ordinaire, elle deviendra un véritable jeu, lorsqu'on la fera avec des bâtiments d'une quarante de mètres pouvant filer au besoin à douze nœuds, ayant leur propulseur protégé et leur avant doublé, s'ils sont en fer, pour les défendre contre l'abordage des bois flottants, que le fleuve charrie pendant ses crues.
L' « Alouette » a ouvert le Laos au commerce européen. Le sentier tracé il y a quatre ans par le commandant Réveillère, avec le torpilleur 44, est aujourd'hui une route large, droite, sûre pendant les hautes eaux.

Il était parti de Saïgon le 17 août 1889 au matin et rentra le 13 septembre.
Il est Chevalier de la Légion d'honneur.

Voyage au Laos par M. Heutel, capitaine de frégate - 1890
Librairie militaire de L. Baudoin et Cie
Imprimeur – Editeur
30 rue du Passage Dauphine
Paris



http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k852087s/f27.image.r=.langFR

Notes sur le Laos / L. de Reinach
Auteur : Reinach, Lucien de (1864-1909)
Éditeur : Vuibert et Nony (Paris)
Date d'édition : 1906
http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5834638h/f12.image.print.r=.langFR

En septembre 1885, M. le capitaine de vaisseau Réveillère parvenait à franchir, sur un torpilleur, les rapides de PréaPatang, qui forment le principal obstacle sur le Mékong, entre Sambor et Stung-Treng. En 1886 et 1887, M. le lieutenant de vaisseau de Fésigny, chargé de l'hydrographie du fleuve au-dessus de Kratié, fit une sérieuse étude de ces rapides et démontra la possibilité de les franchir avec de petits bâtiments, en conduisant successivement jusqu'à Stung-Treng, d'abord la canonnière la Sagaie et jusqu'aux chutes de Khône ensuite, la chaloupe des Messageries fluviales de Cochinchine la Mouette, ainsi que celle du service local Doc-Phu-ca.

Il était réservé à son collègue, M. Heurtel, de faire passer ces mêmes rapides à des bâtiments d'un tonnage relativement élevé et d'ouvrir ainsi définitivement au commerce les régions du Laos méridional. En effet, en 1889, à la fin d'août, M. Heurtel franchissait une première fois les rapides avec l'aviso de mer à roues l'Alouette, qui ne mesurait pas moins de 50 mètres de longueur, puis, quelques jours plus tard, avec le paquebot des Messageries fluviales le Cantonnais, long de 40 mètres, filant 9 nœuds, calant 1m,90, qu'il conduisait bien au-dessus de Stung-Treng, jusqu'au pied même des chutes de Khône.

La preuve était faite qu'un service commercial par bateaux à vapeur était possible pendant plusieurs mois, aux hautes eaux, jusqu'à Khône. La voie étant ainsi tracée, M. Rueff, l'habile directeur des Messageries fluviales de Cochinchine, s'empressa de pousser au delà de Kratié, sur le grand fleuve, une ligne régulière de navigation à vapeur, d'abord jusqu'à Samboc, puis jusqu'à Sambor, enfin à Stung-Treng et à Khône (1890).

Depuis 1891, des bateaux à vapeur spécialement construits, sur l'ordre des Messageries fluviales de Cochinchine, pour le passage des rapides et des bas-fonds, assurent, aux hautes eaux, une communication régulière et rapide entre Saigon, PnomPenh et Khône.

Ancestrami